

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2024.05.09
Séance du 26 Novembre 2024**

Nombre de membres - afférents au Conseil Municipal : 15 Date de la convocation :
- en exercice : 15 21 Novembre 2024
- présents : 15

L'an deux mil vingt quatre le vingt six novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint.
Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS,
David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL,
Conseillers.

David RODRIGUES a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :
**Projet de création d'un gîte communal au-dessus de l'actuel restaurant
rue du centre bourg
/ Demande de subvention**

M. Yves Darles, adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'un gîte communal au-dessus de l'actuel restaurant situé rue du centre bourg.

La Commune a fait l'acquisition auprès des époux Royer en 2022 du bâtiment qui comprend actuellement au rez de chaussée le restaurant « Chez Nono & Nini », ainsi que sur les deux niveaux supérieurs un ancien appartement.

Le logement, d'une superficie totale de 120 m² avec 55 m² pour les deux terrasses, a fait l'objet de travaux d'isolation et il est proposé de le transformer en gîte communal.

En effet, notre Commune dispose d'une salle polyvalente très sollicitée et est également fréquentée par de nombreux marcheurs.

Ce gîte communal destiné aux familles, comme aux randonneurs, pourrait accueillir jusqu'à 12 personnes.

Il permettra de faire connaître notre Commune et de dynamiser le centre bourg.

M. Darles présente de manière détaillé le projet dont le montant estimatif total des travaux s'élève à 112 480,75 € HT.

Mme le Maire propose de solliciter une aide de l'état à travers la DSIL / DETR 2025 pour financer ce projet.

Plan de financement prévisionnel de l'opération

DEPENSES		RECETTES			
TRAVAUX	96 550,00 €	ETAT	DETR/DSIL 2025	60,00%	67 488,45 €
HONORAIRES 11 %	10 620,50 €				
		Montant total des subventions		60,00%	67 488,45 €
IMPREVUS 5 %	5 310,25 €	AUTOFINANCEMENT		40,00%	44 992,30 €
MONTANT TOTAL HT	112 480,75 €	MONTANT TOTAL HT		100,00%	112 480,75 €

AR Prefecture

043-214300584-20241126-DELI_2024_05_09-DE
Reçu le 29/11/2024

Invité à se prononcer sur ce dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ approuve le projet tel que présenté par M. Yves Darles,
- ✓ sollicite l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2025,
- ✓ précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025,
- ✓ charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Ont signé au registre les membres présents.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Pour extrait conforme au registre
Le 29 Novembre 2024 et publication le 29 Novembre 2024

Le Maire



Caroline DI VINCENZO

AR Prefecture

043-214300584-20241126-DELI_2024_05_09-DE
Reçu le 29/11/2024